



RECTORAT

Conseil Scientifique

Abomey-calavi, le 20/07/2023

NOTE DE SERVICE N° 640 -2023/UAC/SG/AC/VR-RU/SA

PORTANT INTERDICTION D'ORGANISATION DES FÊTES OU RECEPTIONS APRES LES
SOUTENANCES DE MÉMOIRE OU DE THESE DE DOCTORAT SUR LES CAMPUS
DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Dans le but de préserver l'éthique, l'équité, l'intégrité et l'impartialité des processus de soutenance de mémoire ou de thèse au sein de notre institution, il est formellement interdit d'une part, d'organiser de fêtes, réceptions ou tout événement similaire pour les membres du jury après une soutenance sur tous les campus de l'Université d'Abomey-Calavi et d'autre part, de donner des cadeaux, de quelque nature que ce soit, aux membres du jury après une soutenance.

Cette mesure vise à garantir que les évaluations soient conduites de manière juste, transparente et sans aucune influence extérieure. Elle permet d'éviter tout favoritisme ou conflit d'intérêts potentiel qui pourrait compromettre l'intégrité académique de ces procédures d'évaluation et pallier les travers et déviations de nature à contrevenir aux dispositions éthiques et déontologiques de l'enseignant du supérieur.

Le Conseil scientifique porte à la diligente attention des responsables de départements, de formations doctorales, des encadrants de thèse et de mémoire, ainsi que des apprenants de tous grades (Licence, Master, Ingénieur, Doctorat, DES) que tout contrevenant à cette interdiction s'expose désormais à des sanctions disciplinaires.

Le Vice-Recteur chargé des Affaires académiques, le Vice-Recteur chargé de la Recherche universitaire, la Secrétaire générale, l'Agent comptable, les Directeurs des Entités de Formation et de Recherche, les Directeurs des Écoles doctorales de l'Université d'Abomey-Calavi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service qui prend effet pour compter du 1^{er} septembre 2023 et sera publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

CC/Recteur	01
VR-AA	01
VR-RU	01
SG	01
AC	01
D/EFR	32
D/ED	09
Archives	01

Le Recteur,
Président du Conseil scientifique,



Professeur Félicien AVLESSI

